



PRIX DU MEILLEUR ÉCRIT OHADA RÈGLEMENT GÉNÉRAL



Nos partenaires

RECUEIL
PENANT
ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE DROIT AFRICAINE



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature



LEGIAFRICA
Le service de la recherche juridique africaine



SCP TOBLE & ASSOCIES
Société d'Avocats



CENTRE AFRICAIN
POUR LE DROIT ET
LE DÉVELOPPEMENT



**LEGALIS
ADVISORY**
S C P Avocats Associés



SCP ELI & PIERRE
Société d'Avocats



MARTIAL AKAKPO & ASSOCIES
Société d'Avocats / Law Firm

CABINET NYEMB
AVOCATS

FOIRE AUX QUESTIONS PME OHADA 2023

1. Suis-je éligible au concours ?

Il suffit de prendre connaissance de l'article 5 du règlement particulier après une lecture du règlement général.

2. Quel est le lien d'inscription ?

Le lien d'inscription auquel je dois joindre les justificatifs est :

<https://forms.gle/2onk1uWZEJts35BR8>

3. Je clique sur le lien d'inscription avant la date de clôture des inscriptions mais le formulaire est inaccessible

Je change de navigateur et je me connecte via Google Chrome.

4. Je n'arrive toujours pas à accéder au formulaire sur le navigateur Google Chrome

Exceptionnellement, en cas de difficultés et après autorisation du Comité international d'organisation, le formulaire papier peut être rempli et renvoyé à l'adresse du concours (concoursdumeilleurarticle@gmail.com) accompagné des pièces justificatives requises à l'article 5 du règlement particulier.

Le formulaire papier est accessible aux deux dernières pages du règlement particulier.

Ce formulaire papier est également téléchargeable via le lien :

https://drive.google.com/file/d/16IMp9VchLRvb2_YH9NHLSqajyyaAhk8X/view?usp=sharing

5. À combien s'élèvent les frais d'inscription ?

Les frais d'inscription s'élèvent à 20 euros et l'envoi se fait par zone géographique définie dans l'article 5 du règlement particulier.

6. Puis-je concourir en équipe ?

Il est possible de concourir soit de manière individuelle, soit en équipe de 2 personnes. Toutefois, le binôme ne peut choisir qu'une seule catégorie.

7. Je n'ai pas encore obtenu mon master 2, quid de l'admissibilité de ma candidature ?

Il est rappelé aux étudiants de Master 2 que : par interprétation, le règlement parle de **niveau académique compris entre...** et non que le **candidat devrait avoir déjà obtenu son diplôme** pour la catégorie du Master 2. Par conséquent, tout étudiant régulièrement inscrit en Master 2 pour le compte de l'année académique en cours est éligible.

8. Je suis professionnel, quelles sont les pièces justificatives à fournir à propos de mon expérience professionnelle ?

Le comité informe les professionnels que les pièces justificatives de leur expérience professionnelle admises dans la limite des 5 ans renvoient à **un CV auquel est joint un certificat de travail, si précédents emplois et/ou toute pièce justificative de la date d'embauche si premier ou nouvel emploi.**

9. J'attends mon inscription pour le cycle doctoral, puis-je concourir ?

Le comité informe les candidats désirant prendre part à la compétition, bien qu'en attente de leur admission **exclusivement au cycle de doctorat**, qu'ils sont autorisés à concourir sous cette réserve. Toutefois ils devront transmettre au Comité **toute pièce justificative du dépôt d'un dossier d'admission (Récépissé, fiche d'inscription + reçu de paiement des frais d'étude de dossier, etc.).**

En outre, le Comité les invite également à produire une déclaration sur l'honneur dûment signée reconnaissant avoir introduit un dossier d'admission au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ; renseignant sur les motifs du retard de l'admission et précisant qu'il demeure en attente d'une sélection au sein dudit établissement.

Le Comité procédera au cas par cas à l'étude desdits dossiers de candidature, appréciera les motifs évoqués et décidera en dernier ressort de leur validité sous réserve ou de l'invalidité.

10. J'ai le doctorat, puis-je concourir ?

La compétition est également ouverte aux chercheurs ayant soutenu une thèse de doctorat au plus trois (3) ans avant la date de lancement de la compétition.

11. Quelles sont les pièces justificatives requises ?

Il s'agit de :

- Un document d'identité (CNI, passeport, etc.)
- La preuve de l'acquittement des frais d'inscription
- Le certificat de scolarité pour les étudiants inscrits en année de master 2 (Bac +5) et les doctorants ou tout autre justificatif équivalent / le diplôme de master 2 (Bac +5) pour les personnes récemment diplômées ou tout autre justificatif équivalent / le CV et la ou les preuve(s) de 5 ans au plus d'expérience professionnelle pour les professionnels/ la preuve de soutenance de la thèse 3 ans au plus avant la date de lancement de la compétition pour les docteurs.

12. Dois-je tenir compte de la formulation exacte de la thématique choisie sans pouvoir la modifier ?

Dans la catégorie article, le candidat n'est pas tenu d'avoir un intitulé similaire au sujet choisi. Il peut procéder à des reformulations, compléments, limitations en fonction de l'idée ou de la sous thématique qu'il souhaite aborder.

Contacts utiles :

Project Manager : FASSASSI Qowiyou

Courriel : concoursdumeilleurarticle@gmail.com

societeinternationalededroit@gmail.com

Site web : <https://societe-internationale-de-droit.com/evenement/pme-ohada-2023>

<https://societe-internationale-de-droit.com/nos-competitions/pme-ohada-2023/>

Tél. :

- **+228 92 98 19 79**
- **+33 (0) 7 52 32 96 36**
- **+229 96 67 62 92**
- **+237 693 27 53 40**